



www.spac-cfdt.org



www.usac-cgt.org

Licence

La DGAC saisie par la paranoïa du contrôle des compétences

Aix-en-provence le 21 avril 2006

Le point le plus problématique des discussions sur la transposition de la directive est incontestablement la question du renouvellement des licences. Le dialogue de sourds avec notre administration persiste.

Décompte des heures

La directive stipule : "Les unités opérationnelles tiennent un registre des heures de travail effectuées sur les secteurs, **groupes de secteurs** ou positions de travail pour chaque titulaire de licence travaillant dans l'unité...". Pour satisfaire à cela, l'administration propose au choix un badge, un cahier de tenue de secteur (comme les pilotes) ou des grilles prévisionnelles de tenues de secteurs (comme cela se fait dans certains centres ou organismes de contrôle). Chaque heure de contrôle effectuée sera donc comptabilisée et archivée nominativement. Nos syndicats contestent le principe d'un décompte individuel des heures par position. C'est de facto la fin du travail en équipe. Grâce à notre travail à Bruxelles, la directive permet le renouvellement des licences par groupe de secteurs. Nous demandons donc que le renouvellement des licences soit envisagé de manière globale par zone de qualification. Toute autre lecture serait une volonté de l'administration et pas une obligation de la directive.

Maintien de compétence

La directive stipule : "La compétence du candidat fait l'objet d'une évaluation adéquate au moins tous les 3 ans". L'administration propose que la procédure actuelle de maintien de compétence soit redéfinie, que les QCM soient recadrés et que soit mise en place une procédure de contrôle des connaissances pratiques (tests sur positions). On croit rêver. La procédure actuelle de renouvellement des connaissances est nominative et obligatoire. En outre elle est déjà conforme aux règlements Eurocontrol Esarr5. Pour nos syndicats, rien ne justifie une telle remise en cause.

Anglais

La directive stipule : "Il existe une procédure d'évaluation formelle, transparente et objective tous les 3 ans (pour le niveau 4) de la compétence linguistique". Alors que l'ensemble des organisations syndicales revendique la mise en place d'une formation qualifiante (test sans obligation de résultats suivie d'une formation obligatoire adaptée équivalant à avoir le niveau demandé), l'administration persiste dans sa vision de test en bonne et due forme.

Cohésion syndicale

On touche donc du doigt les éléments d'une mauvaise transposition de cette directive et les négociations qui s'annoncent dans la foulée de la mission licence seront très délicates. Certains de nos partenaires syndicaux se sont déjà déclarés prêts à accepter que soient généralisées des grilles de tenues de secteurs. Pour nos syndicats le débat ne se situe pas là mais bien sur la volonté de l'administration de faire un décompte individuel des heures par position de contrôle (le moyen ensuite de contrôler ces heures importe peu, techniquement tout est possible). Il est vrai que quand on affiche des revendications exorbitantes, il faut s'attendre à ce que l'administration demande quelque chose en échange. Nous ne sommes pas dupes sur l'utilisation qui pourra ensuite être faite de ce décompte, notamment pour le dimensionnement en effectif des organismes.

Le SPAC-CFDT et L'USAC-CGT exigeront :

- un renouvellement global des licences par zone de qualification et donc un décompte des heures par zone de qualification.
- un registre des heures de travail établi à partir des tours ou tableaux de service.

Nous ne sacrifions pas nos conditions de travail contre une prime licence.



L'USAC-CGT et le SPAC-CFDT sont membres actifs de la Fédération européenne de travailleurs des Transports (ETF) dont le JATMWG est la branche navigation aérienne. Le JATMWG représente plus de 20.000 personnels en Europe.

